



Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

21 août 2019

Service de l'environnement

Le chef du Service de l'environnement libéré de son obligation de travailler

Le Conseil d'Etat a libéré Joël Rossier, chef démissionnaire du Service de l'environnement (SEN), de son obligation de travailler. L'esprit de collaboration nécessaire n'est réciproquement plus suffisant pour permettre une relation de travail adéquate. C'est pourquoi, la fin de la collaboration avec le chef de service concerné a été anticipée.

Fin juin, Joël Rossier, actuel chef du Service de l'environnement, a envoyé sa démission au Conseil d'Etat, ainsi qu'à son chef direct le conseiller d'Etat Jacques Melly. Il a alors été convenu que Joël Rossier poursuive son activité à 100% jusqu'à fin août 2019, puis travaille à 50% durant les mois de septembre et d'octobre, son engagement prenant fin le 31 octobre 2019.

En tant que chef du Service de l'environnement, Joël Rossier a estimé qu'il ne disposait pas des moyens et des conditions nécessaires pour exercer sa tâche à satisfaction. Le Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE) considère, pour sa part, avoir fait des efforts importants en accordant à ce service, au cours des dernières années, des ressources supplémentaires. Ces divergences ont provoqué des difficultés de collaboration. L'esprit de collaboration nécessaire n'étant réciproquement plus suffisant pour permettre des relations de travail adéquates, le gouvernement a libéré Joël Rossier, chef démissionnaire du Service de l'environnement, de son obligation de travailler.

Personne de contact

Roberto Schmidt, président du Conseil d'Etat, tél. 027 606 23 05.

